



Souffrance au travail : Réflexions et pratiques

Jeudi 28 avril 20h00 – 21h30

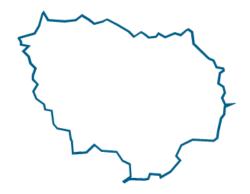
Qu'est ce que l'URPS?



l'Union régionale des professionnels de santé médecins Ile-de-France

21 000 médecins libéraux en Ile-de-France dont

8 500 médecins généralistes



- Créée par la loi du 21 juillet 2009 dite "hôpital, patients, santé et territoires", l'URPS médecins libéraux est l'interlocuteur privilégié de l'Agence régionale de santé sur toutes les questions impliquant la médecine libérale en Ile-de-France :
 - l'offre de soins ;
 - la permanence des soins ;
 - les activités soumises à autorisation des établissements privés;
 - l'installation.



- 1 Rappel de l'existant
- 2 Souffrance au travail
- 3 Obligations déontologiques
- 4 Les ressources de l'URPS médecins



- Dr Michel Aman, psychiatre, CES de psychopathologie du travail du CNAM
- **Dr François Bonnaud**, médecin généraliste
- **Dr Bernard Elghozi**, médecin généraliste, trésorier adjoint, URPS médecins
- Dr Christine Louis-Vahdat, Vice-présidente du Conseil national de l'Ordre des médecins
- Dr Natacha Regensberg de Andreis, médecin généraliste, secrétaire générale adjointe, URPS médecins
- **Dr Marc Sylvestre**, psychiatre, ancien président de la commission santé mentale



Rappel de l'existant

Les travaux de l'URPS sur la souffrance au travail

- Enquête en juin 2016 (souffrance au travail)
- Colloque du 3 octobre 2017 (souffrance au travail)
- Mise en place de fiches pratiques 2019 (souffrance au travail)

En ligne sur le site de l'URPS : https://www.urps-med-idf.org/souffrance-travail-temps-forts-colloque/







Dr Aman et Dr Bonnaud

La clinique est au centre de l'entretien

- Clinique psychique
- Clinique somatique
- Clinique du contexte professionnel





Cas clinique

Céline, 40 ans

Employée depuis 10 ans dans une grande compagnie d'assurance, dans laquelle elle gère l'épargne retraite.

Elle subit une pression constante pour de meilleurs résultats et jusque là c'était un challenge très stimulant et valorisant.

Un nouveau chef est nommé, il amène de nouvelles consignes en contradiction avec les méthodes habituelles.

Elle commence a accumuler du travail en retard.

Elle commence à mal dormir, rêve de son travail, et est de ce fait de plus en plus fatiguée. Et plus elle est fatiguée au travail, plus elle accumule le retard au travail et son nouveau chef lui en fait part à plusieurs reprises ..

- Elle consulte pour « Burn Out ».
- Harcèlement?
- Insuffisance professionnelle
- Manipulation?

Comment prendre en charge?
Quel accompagnement?
Comment envisager une reprise si celle si est possible?



1. Clinique psychique

- Envahissement psychique diurne mais parfois aussi nocturne (rêves, cauchemars, insomnies)
- Eléments évocateurs de **burn out**
- Symptômes de la lignée anxieuse
- Eléments dépressifs
- Possible syndrome de stress post traumatique
- Antécédents psychiatriques éventuels





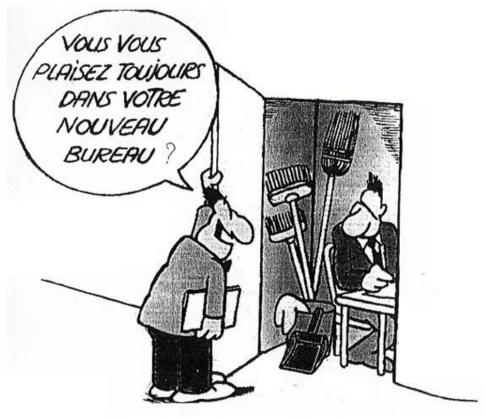
2. Clinique somatique

- Asthénie qui ne récupère pas avec le repos
- Troubles du sommeil
- HTA
- Symptômes physiques de la lignée anxieuse
- TMS
- Décompensation d'une maladie chronique
- Recherche d'une pathologie auto-immune non repérée dont pathologie thyroïdienne



Il faut que le travail ait un sens et des conditions décentes







3. Clinique du contexte professionnel

- Changement de poste ou de hiérarchie
- Rachat de l'entreprise
- Plan social
- Evocation par le patient d'une **atmosphère conflictuelle**, voire accusations de « harcèlement moral »
- Evaluation du cynisme éventuel du management ou de l'entreprise
- Etre capable de voir au-delà de la clinique individuelle afin de repérer des stratégies politiques générales de l'entreprise : « trop vieux, trop cher », « éliminer le management d'un concurrent racheté », « renouveler une équipe »



Quantifier cet état clinique

- L'importance des **signes cliniques** (attention aux risques somatiques) et de leur retentissement sur la capacité de travail
- L'existence de comorbidités: syndrome dépressif, addictions, PTSD, antécédents psychiatriques
- Cette évaluation vise à déterminer la conduite à tenir :
 - Simple accompagnement
 - Suivi spécialisé
 - Arrêt de travail
 - Prescriptions éventuelles



L'arrêt de travail

- C'est l'essentiel du traitement mais être arrêté ne suffit pas, il faut un accompagnement
- Nous sommes plus souvent confronté au refus de l'arrêt plutôt qu'à des demandes abusives

Quelle stratégie pour faire s'arrêter quelqu'un pour qui c'est le principal traitement ?

Une durée courte d'arrêt (+/- 2 semaines) permet une évaluation régulière et de réorienter si besoin.

Quelques éléments de réflexion:

- − 1 an d'arrêt de travail = 4% de reprise au poste de travail
- 2 ans d'arrêt de travail = 0% de reprise...

C'est donc une catastrophe:

- Humaine
- Sociale
- Financière

Dans laquelle nous avons un rôle de premier plan :

- En prévention
- En dépistage précoce
- En prise en charge active
- En accompagnement



Quels messages essentiels à faire passer lors de cette première consultation?



- L'arrêt de travail est **la base du traitement**, il convient de le faire respecter par le patient et l'employeur. Il faut évoquer la question des coups de fil.
- C'est parce que le patient a coupé avec le travail que des prises de conscience sont possibles.
- Il ne suffit pas de faire disparaitre les symptômes, il faut que l'épreuve soit l'occasion d'une maturation sur sa relation au travail, à la hiérarchie, à l'argent.
- Nous ne sommes pas là pour juger, valider, invalider mais pour accompagner.
- De multiples professionnels sont souvent nécessaires : médecin du travail, avocats, associations, syndicats etc...



L'évolution

Première période = 1 à 2 mois = le temps de la récupération

- Récupération physique d'abord
- Puis récupération psychique

Deuxième période = analyse de ce qui a amené cette pathologie

- Analyse du problème (pathologie de surcharge, conflits de personnes ou problème systémique)
- Déterminer si **une reprise** sera possible dans la même entreprise (rôle des visites de pré-reprise)
- Déterminer si **la reprise est souhaitée** dans la même entreprise

Troisième période = retour sur le travail

- Accompagner un retour dans l'entreprise : temps partiel thérapeutique, reclassement
- Ou bien permettre une sortie de l'entreprise : rupture conventionnelle, inaptitude , invalidité...



Les traitements?

Le meilleur traitement c'est le temps à distance du travail (arrêt)

- Ce n'est pas une maladie...
 - Il n'y a pas de médicaments de la souffrance au travail!
- Traitements symptomatiques:
 - du syndrome dépressif
 - des troubles du sommeil
 - de l'anxiété
- Prises en charge non médicamenteuses
 - psychothérapies
- Se fait dans le temps et en pluridisciplinaire



La prise en charge d'un problème au travail

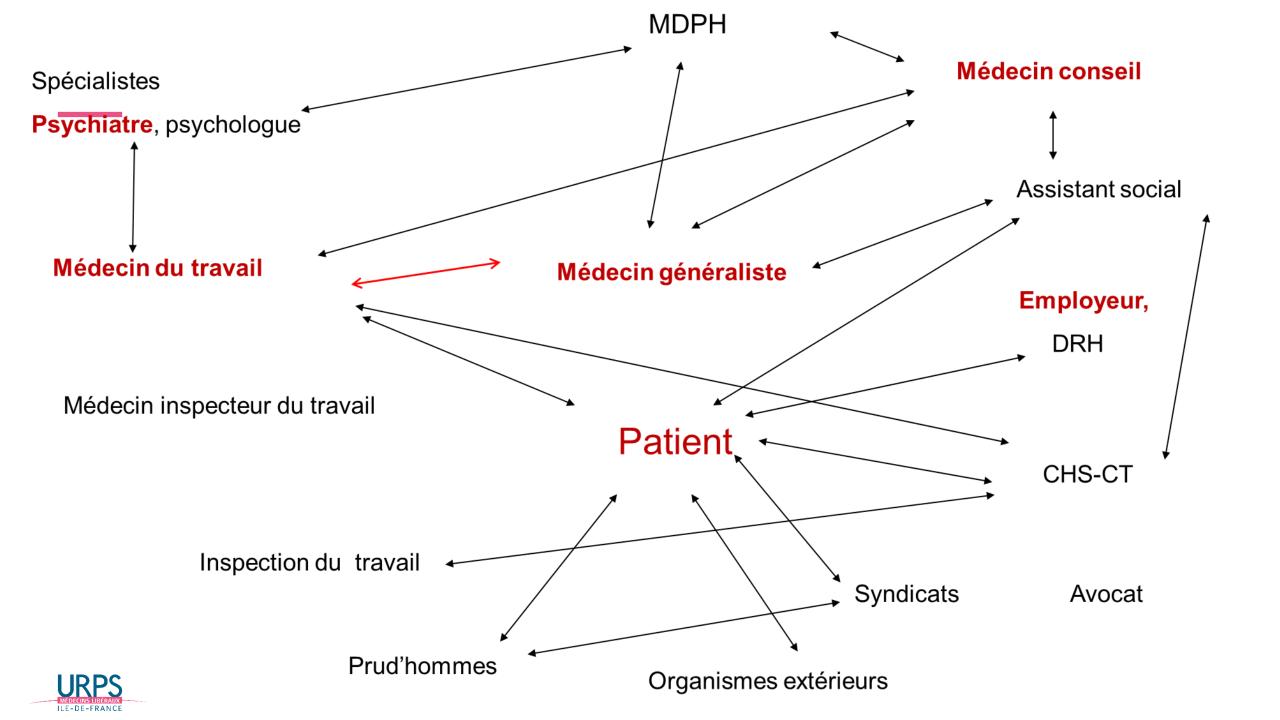
De nombreux intervenants médico-psychologiques :

- Le médecin du travail (dans le respect du code de déontologie)(cf plus loin)
- Le médecin conseil de la CPAM
- Consultations de **pathologie professionnelle**
- Les structures spécialisées
- Psychologues...

Des intervenants non médicaux :

- Avocats, syndicats, assistante sociale, avec là aussi des problèmes déontologiques
- Ça parait complexe ... ça l'est, car on sort de nos habitudes de prise en charge
 - Et les réseaux sont complètement différents





Contact avec les autres médecins

Médecin Psychiatre

- Pas toujours facile de trouver un confrère disponible

Médecin conseil de l'Assurance Maladie

- Différence accident de travail/maladie professionnelle
- Attention au remplissage du formulaire (pas de lien avec le travail)
- Attention aux situations psychiques préexistantes

Médecin du travail

- Pas de partage du secret professionnel avec le médecin du travail
- Mais on peut/on doit conseiller au patient d'aller voir le médecin du travail :
- Une ou des visite(s) de pré-reprise est/sont « nécessaire(s) »:
 - À tout moment pendant l'arrêt, peut être répétée en fonction de l'évolution
 - Permet d'adapter le poste , des aménagements voire un reclassement
 - Mais aussi peut aboutir à une réorientation



L'objectif final : La sortie de crise

- Reprise au poste précédent
- Reclassement dans l'entreprise
- Démission
- Rupture conventionnelle
- Licenciement pour inaptitude
- Invalidité

Avec des conséquences très variables pour le devenir du patient



Accompagnement CPAM pendant l'arrêt de travail

- C'est le rôle de l'assistant(e) du service social de la CRAMIF
- Informe sur les droits et démarches
- Conseille sur les actions possibles pendant l'arrêt de travail
 - Visite de pré reprise
 - Bilan de compétences
 - Formations
 - Aménagement du poste
 - Reclassement professionnel
- Conseil sur les orientations
- Conseil et mise en relation avec divers organismes (mdph, etc...)





Obligations déontologiques

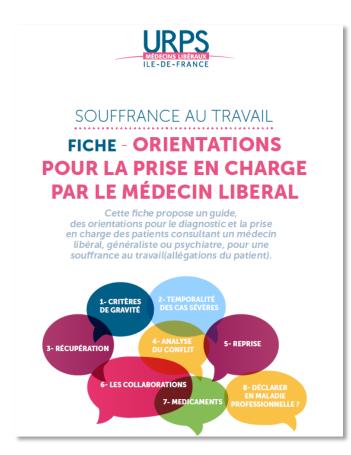
Dr Christine Louis-Vahdat

Echanges

Les ressources disponibles

2 fiches pratiques

A télécharger sur le site de l'URPS





En cours d'élaboration : Répertoire du département du 92 + élargissement



Suivez nos actualités

Réseaux sociaux



@urps_med_idf



@URPSmedecinsIDF



URPS médecins libéraux Ile-de-France



URPS médecins libéraux Ile-de-France

